

La "saison féministe" de Genève

Autor(en): **E.Gd.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **23 (1935)**

Heft 460

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-262039>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
M^{lle} Emilie GOURD, Crêts de Pregny
ADMINISTRATION
M^{lle} Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest
Compte de Chèques postaux I. 943
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS
SUISSE Fr. 5.—
ÉTRANGER 8.—
Le numéro 0.25
Les abonnements partent du 1^{er} Janvier. À partir de Juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 Fr.) valables pour le semestre d'année en cours.

ANNONCES
La ligne ou son espace :
40 centimes
Réductions p. annonces répétées

— Quelle heure est-il ?
— L'heure de bien faire.
Lu sur un cadran solaire de 1805,
à Courmayeur (Val d'Aoste).

La place des femmes dans la Constitution fédérale

Puisque l'énorme majorité des électeurs a décidé de conserver notre Constitution fédérale du 29 mai 1874, regardons-la de près encore une fois. Et nous y constaterons à nouveau le peu de cas qu'elle fait des femmes, et relèverons dans quelques dispositions un étrange oubli de la bonne moitié de la population. Il faut s'étonner d'y trouver une imprécision dans les termes, un vague dans l'expression, une confusion qu'il serait bon de corriger. On regrette à juste titre qu'un document de cette importance pour notre vie publique contienne des dispositions aussi peu claires, aussi peu précises, en ce qui concerne la définition du mot « suisse », qui, tantôt veut dire « ressortissant suisse », tantôt désigne le citoyen actif; même remarque pour le terme « peuple suisse », qui en théorie désigne tous les ressortissants suisses, et qui en fait n'embrasse que les électeurs.

Voyons un peu cela par le détail:
Première imprécision à l'article 4, qui veut que tous les Suisses soient égaux devant la loi, que nous ne connaissions en Suisse ni sujets, ni privilégiés de lieu, de naissance, de personnes et de familles. Le législateur a voulu parler, croyons-nous, des *ressortissants* suisses, mais il n'a pas vu que les femmes ne sont pas devant la loi les égales des hommes, puisque la loi ne les reconnaît pas comme des citoyennes; la femme la plus intelligente, la plus douée, la plus capable, ne peut accéder à un siège fédéral, à un mandat cantonal ou communal; fût-elle douée de la science la plus complète, de l'esprit le plus juste, le plus pondéré, du jugement le plus sain, elle ne peut devenir juge qu'à de très rares exceptions; elle ne peut pas même être greffière communale, et je ne suis pas certaine que les fonctions de tapetière communale lui soient accessibles! Mais il va sans dire qu'elle est contribuable, bien que les caricaturistes fassent toujours le payeur d'impôts du sexe masculin.

Article 18: « Tout citoyen suisse est tenu au service militaire. » Là, pas d'erreur: l'expression « tout Suisse » ne concerne que les hommes. Même clarté à l'article 43: « Tout citoyen d'un canton est citoyen suisse. Il peut à ce titre prendre part, au lieu de son domicile, à toutes les élections et votations en matière fédérale, après avoir dûment justifié de sa qualité d'électeur. » Dans l'état de notre démocratie, le citoyen suisse ne peut être qu'un homme, cela est trop certain, bien qu'on nous appelle « citoyennes » lorsqu'on a besoin de notre concours, de notre appui, dans les heures graves de notre vie publique. Tour-nons la page, nous voici citoyennes suisses, puisque « tout citoyen suisse a le droit de s'établir sur un point quelconque du territoire suisse, moyennant la production d'un acte d'origine, ou d'une autre pièce quelconque. » Ici, l'expression « citoyen suisse » comprend les hommes et les femmes, puisque de tout temps nous avons eu le droit de nous établir ici ou là, si nous avons nos papiers en ordre. C'est nous aussi que désigne l'article 56, qui prévoit que « les citoyens ont le droit de former des associations ». La Suisseuse jouit du droit d'association, elle ne s'en prive pas. Selon cet article 56, elle est donc citoyenne.

Nouvelle imprécision dans les termes à l'article 120, qui est particulièrement actuel puisqu'il touche la révision de notre charte nationale: « Lorsque 50.000 citoyens suisses ayant droit de voter (donc des hommes exclusivement) demandent la révision totale, la question de savoir si la Constitution fédérale doit être révisée est soumise à la votation du peuple suisse par oui ou par non » (mais le peuple suisse, c'est aussi nous, les femmes, c'est aussi les enfants...).

Et l'on pourrait continuer ainsi longtemps, glaner aussi quelques perles dans la Constitution vaudoise. Vraiment, un peu de précision et de logique s'imposent. Les femmes, aspirantes citoyennes, sont en droit d'espérer que



Cliché Mouvement Féministe
M^{lle} Blanche RICHARD
Juge à la Chambre pénale de l'Enfance, à Genève.

le législateur précisera notre situation civique en nous octroyant des droits que nous avons bien mérités, ces droits que reçoit à sa majorité n'importe quel gamin. Il suffit de décréter que: *sont citoyens suisses tous les Suisses, hommes et femmes, âgés de vingt ans révolus.*
S. BONARD.

- Lire en 2^{me} page:**
In Memoriam: Miss Honora Enfield.
Les femmes dans les Commissions officielles.
Y. VAN MUUDEN: Les Congrès de l'été. L'organisation scientifique du travail ménager.
- En 3^{me} et 4^{me} pages:**
E. Gp: Le statut de la femme devant la Société des Nations.
G. TCHICALOFF: Les moyens d'existence des femmes chefs de famille.
S. B.: Au Comptoir de Lausanne: un « Salon des Arts ménagers ».
Nouvelles de diverses Sociétés.
- En feuilleton:**
Glané dans la presse.

La fermeture d'une maison de tolérance en Haute-Savoie

Si la maison de tolérance récemment ouverte à Ambilly, à proximité immédiate de la frontière suisse, et destinée, on l'a reconnu carrément, à la clientèle genevoise! continue à préoccuper tous ceux qui, chez nous comme chez nos voisins, sont soucieux, non seulement de moralité, de santé et d'ordre publics, mais aussi de la disparition d'un système inique et désuet, il est d'autant plus réjouissant d'apprendre de source sûre, par des amis qui se sont rendus sur les lieux, que la maison de tolérance de Douvaine, connue sous le nom de « Maison Blanche », a barricadé ses portes et ses fenêtres et qu'un grand écriteau « fermé » figure sur sa façade. La décision qui a amené cette fermeture aurait été prise, dit-on, à la suite d'un scandale provoqué par un détournement de mineure. Cette maison on le sait, ne relevait pas comme les autres, et notamment celle d'Ambilly des autorités départementales ou municipales françaises, mais bien, nous a-t-on assuré, du Ministère des Affaires étrangères.

Espérons que cette fermeture sera durable, et qu'un vigoureux mouvement d'opinion publique chez nous comme en France soutiendra l'effort accompli. C'est pourquoi nous regrettons très vivement que cette nouvelle, pourtant immédiatement communiquée à la presse genevoise par le Cartel d'Hygiène morale et sociale, n'ait pas été trouvée digne de figurer dans leurs colonnes par plusieurs quotidiens, qui aiment à se présenter comme des défenseurs de la santé morale et du progrès.

La „saison féministe“ de Genève

Certaines de nos amies suffragistes, croyant que l'activité féministe internationale à Genève pendant l'Assemblée consiste surtout en réceptions et en thés, se sont montrées un peu déçues de cette saison-ci, parce que ces occasions de rencontres ont été incontestablement moins fréquentes que ce n'était le cas, il y a cinq ou dix ans. Mais il n'en faudrait pas déduire que notre activité féministe soit en baisse: tout au contraire. Elle s'oriente seulement, et toujours davantage, vers un travail plus intensif, mieux organisé, plus absorbant aussi, si bien que séances de Comités et de sous-Comités, démarches, audiences, discussions techniques, rédactions, échanges de vues, remplacent forcément peu à peu les *smiling tea parties* et les réunions publiques d'autrefois. Aucune vraie féministe, d'ailleurs, ne s'en plaindrait.

Des réceptions, il y en eut cependant, car, si occupées que nous ayons toutes été durant ces semaines d'Assemblée, aucune de nous ne nie la valeur très grande de ces rencontres, permettant d'établir des contacts personnels si précieux pour notre travail, et de faire connaître les unes aux autres des femmes appelées à se comprendre, et qui risqueraient sans cela de ne jamais se rencontrer. Il y eut la classique réception offerte aux quatorze femmes déléguées par le *Joint Committee* des grandes organisations féminines internationales et qui réunit près de trois cents personnes, sous la présidence de M^{lle} Asch van

Wijk, présidente internationale des Unions chrétiennes de Jeunes Filles, pour entendre les discours d'usage des délégués siégeant pour la première fois à Genève. Il y eut la non moins classique et toujours brillante réception de l'Alliance Internationale pour le Suffrage, qui fit passer dans les salons fleuris du Lycée plus de 150 personnes; et la réception du Conseil International des Femmes à l'Athénée, que la maladie priva malheureusement de la présence de M^{me} Maria Véronne, la grande avocate parisienne ayant dû renoncer à parler ce soir-là du fameux traité dit « d'égalité des droits ». Il y eut le lunch au Parc des Eaux-Vives du Comité pour la Paix et le désarmement des organisations féminines, auquel on entendit notamment Miss Sara Wambaugh, l'une des organisatrices du plébiscite de la Sarre, raconter ses expériences et ses impressions; il y eut les thés hebdomadaires de ce même Comité dans son local accueillant; et il y eut encore combien de réceptions particulières, en marge des réceptions officielles, qui offrirent elles aussi de si précieuses occasions de rencontres et d'utiles conversations... Mais il y eut encore et surtout beaucoup de travail fait, pour l'accomplissement duquel Genève offre un incomparable centre d'action.

Nombreux sont, en effet, les Comités féminins internationaux qui ont convoqué leurs membres dans notre ville, durant ces dernières semaines: Comités de l'Alliance pour le Suffrage, du Conseil International des Femmes, de la Ligue Internationale de Femmes, Comité de Liaison des organisations féminines, Co-

Les femmes pour la paix du monde

Comme il est dit ci-dessus, les grandes organisations féminines internationales, dont les représentantes étaient réunies à Genève en pleine période de crise et d'inquiétudes, ne sont pas restées silencieuses, et ont élevé leur voix en faveur des principes qui sont à la base du Pacte de la Société des Nations. Nous avons déjà publié dans notre précédent numéro la lettre envoyée par l'Alliance Internationale pour le Suffrage au Président du Conseil de la S. d. N.; et voici maintenant le texte de l'adresse remise par le Comité international pour la paix et le désarmement à M. Bénès, président de l'Assemblée de la S. d. N., lors de la réception féminine, dont il est question plus haut. Cette adresse a été commentée par Miss Courtney (Grande-Bretagne) et M^{me} Dreyfus-Barney (France), toutes deux vice-présidentes de ce Comité:

Appel des Femmes aux Gouvernements, Membres de la Société des Nations.

Nous, femmes de tous les pays, représentées à Genève par le Comité du Désarmement créé par les Organisations Féminines Internationales, ne pouvons rester silencieuses en face du danger qui menace actuellement la justice, la sécurité et la paix. Nous représentons 16 grandes organisations internationales groupant dans 56 pays des millions de femmes de toutes races et de toutes convictions.

Le monde est menacé non seulement d'un conflit armé entre deux Etats Membres de la Société des Nations, mais encore d'un danger qui pourrait menacer toute l'organisation internationale de la paix, si les autres Etats Membres venaient à manquer à leurs obligations.

Nous ne pouvons croire que les Gouvernements, Membres de la Société des Nations, puissent faillir à des obligations qu'ils ont acceptées de leur propre gré, et pour lesquelles ils ont engagé l'honneur de leur pays. De tels manquements ébranleraient inevitably la confiance et les espoirs que les peuples ont mis en la Société des Nations.

Considérant que les questions économiques sont à la base de presque toutes les difficultés politiques actuelles, nous déplorons qu'elles n'aient pas été mises sur un même plan.

Nous reconnaissons que les problèmes nouveaux appellent des solutions nouvelles, et nous espérons profondément que la Société des Nations saura aussi bien prévenir la guerre que traiter courageusement et d'une manière efficace les questions concernant la population ou la répartition des matières premières.

En conséquence, nous adressons aux Gouvernements représentés à la Société des Nations un ardent appel pour qu'ils respectent fidèlement les deux principes fondamentaux du Pacte:

le règlement de tout conflit par des moyens pacifiques;

l'obligation de défendre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de chaque Etat Membre de la Société des Nations.

De plus, ce même Comité (qui est composé, on le sait, des déléguées de seize grandes Associations féminines internationales), de plus en plus préoccupé par le fait que la décision de paix ou de guerre appartient à un seul homme, décida, sur la proposition de M^{lle} Asch van Wijk, présidente de l'Alliance des Unions chrétiennes de Jeunes Filles, et de la princesse Cantacuzène (Roumanie), d'envoyer un télégramme à M. Mussolini, insistant sur l'idée, psychologiquement si juste, que ce n'est plus actuellement par la violence que les hommes d'Etat sont grands, mais bien par la décision de renoncer à la guerre et de s'engager résolument sur le chemin de la coopération internationale. Nous publions ci-après le texte de ce télégramme, malheureusement dans sa traduction française, le texte original, rédigé en italien avec le concours d'une précieuse collaboratrice, ayant forcément plus d'allure et de force.

A S. E. Benito Mussolini, Rome.

Excellence,

Les regards du monde entier sont fixés sur vous aujourd'hui. Au nom de millions de femmes de nombreux pays, nous nous adressons à vous en cette heure solennelle. Nous vous voyons en face d'une décision qui aura la plus grande importance dans l'histoire du monde.

Maître du pouvoir d'une grande nation puissamment entraînée et mobilisée, vous êtes libre de choisir résolument la nouvelle et noble voie de la coopération entre les peuples, par un geste digne de la mission civilisatrice de l'Italie dans le monde.

Duce! nous vous supplions de prendre cette décision, qui fera de septembre 1935 une époque mémorable dans l'histoire et sera le commencement d'une ère nouvelle pour les relations internationales.

Le monde profondément angoissé attend votre réponse!

Le Comité pour la Paix et le Désarmement créé par les Organisations Féminines Internationales.

Les féministes à la Société des Nations



Cliché Jus Suffragii

Mrs. B. RICHSBIEH

déléguée suppléante d'Australie, membre du Comité de l'Alliance Internationale pour le Suffrage.



Cliché Mouvement Féministe

Miss W. KYDD

déléguée suppléante du Canada, qui vient d'entrer dans le Comité de l'Alliance Internationale pour le Suffrage.

mité pour la paix et le désarmement, Comité mondial contre la guerre et le fascisme, *Open Door International*... et nous en oublions certainement. Plusieurs, en outre, ont organisé des conférences publiques (signalons notamment le grand meeting tenu à la Salle du Faubourg par le Comité mondial contre la guerre et le fascisme, et où l'on entendit dix oratrices), et tous ou à peu près sollicitèrent du sympathique et vaillant Président de l'Assemblée, le très féministe M. Bénès, une audience, si bien que force fut de les grouper presque tous en une vaste députation, dirigée par Mrs. Corbett Ashby, au cours de laquelle quatorze oratrices représentant différents points de vue prirent la parole. L'on nous a reproché cette abondance et cette diversité, et certes il fallut la patience courtoise du Président pour subir sans broncher toutes ces adresses; mais, d'autre part, cette variété et cette ampleur ne manquaient pas d'un certain intérêt en permettant une vue à vol d'oiseau des tendances de notre féminisme international. Et pourtant, les deux leit-motiv qui sont revenus constamment au cours de ces réunions de tout ordre, tant privées que publiques, sont toujours les mêmes: la vigoureuse réaction féministe contre les attaques et les entraves dont est l'objet à travers le monde le droit au travail de la femme; et le problème angoissant, qui a obscurci tout l'horizon de cette Assemblée, de la paix si menacée par le conflit italo-éthiopien.

Au sein des Comités, toutefois, d'autres questions furent étudiées, en relations étroites souvent avec l'ordre du jour de certaines Commissions de la S. d. N.: esclavage, situation des femmes dans les pays sous mandats, traite des femmes et situation des réfugiées

russe en Extrême-Orient, réfugiés politiques, nationalité de la femme mariée, protection de l'enfance, statut de la femme et traité d'égalité des droits... Le Comité Exécutif de l'Alliance Internationale et celui du Conseil International eurent encore à envisager, soit dans leurs séances privées, soit en séances mixtes de Commissions, la question, si importante pour l'avenir de ces deux Associations, de la fusion proposée par le Conseil, ou de la coopération demandée par l'Alliance. Et le Comité de cette dernière organisation réussit encore à liquider, en quatre journées remplies à craquer, un ordre du jour d'autant plus nourri, que cette session était la première après le Congrès d'Istanbul, alors que des membres nouvellement élus se rencontraient là pour la première fois, telles M^{lle} Piepers (Hollande), la nouvelle trésorière, M^{lle} Spiller (Grande-Bretagne), M^{lle} Wolfova (Tchécoslovaquie), et que d'autres, telles Mrs. Richsbieth (Australie) et M^{lle} Malarterre (France), étant déléguées à l'Assemblée, ne pouvaient que suivre irrégulièrement les séances. M^{lle} Ginsberg, très occupée elle aussi par ses fonctions à la bibliothèque de la S. d. N., qui ne sont certes pas une sinécure en temps d'Assemblée, trouva cependant le temps de venir présenter à ses collègues un intéressant rapport sur la vente très satisfaisante des timbres-poste turcs, et sur le plan de campagne à mener durant les trois derniers mois de l'année après lesquels l'émission deviendra une rareté; M^{lle} Gour, secrétaire générale, donna de son côté un aperçu rapide des démarches déjà faites pour communiquer à qui de droit les résolutions du Congrès d'Istanbul, et les réponses reçues; et la présidente communiqua officiellement la dissolution de l'Union

des Femmes de Turquie, le gouvernement de ce pays persistant à estimer que, les femmes possédant identiquement les mêmes droits que les hommes, plus n'était besoin que subsidier une organisation féministe spéciale. Décision dont le corollaire obligé a été la démission, au regret général, de M^{lle} Latife Bekir, élue à Istanbul comme membre d'une Association affiliée à l'Alliance, qui maintenant n'existe plus. Usant du droit de cooptation en cas de vacances dans l'intervalle des Congrès, que lui confèrent les statuts, le Comité a appelé à lui, pour remplacer M^{lle} Latife Bekir, Miss Winifred Kydd, déléguée à la Société des Nations, la jeune et charmante présidente du Conseil national des femmes du Canada, qui venait justement de s'affilier à l'Alliance, et qui établira ainsi des relations directes avec un autre pays, neuf dans notre organisation.

Cette dissolution de l'Union des Femmes turques, la situation des femmes dans les pays à dictature, le caractère des relations que l'Alliance peut entretenir avec leurs Sociétés, donna encore lieu à une discussion remarquablement ample et intéressante, et point si académique qu'elle eût pu paraître, ces problèmes étant de ceux qu'une organisation comme la nôtre est fatalement appelée à envisager en face. Et enfin, l'on examina encore quels voyages de propagande pourraient être utiles pour faire connaître mieux l'Alliance dans plusieurs pays, et mission fut donnée à la Secrétaire générale, non seulement d'accepter la si cordiale invitation reçue de Pologne, mais encore de se rendre, si possible, dans les pays baltes, pour y nouer des relations, et de faire visite sur son passage aux Sociétés de Tchécoslovaquie et d'Autriche, avec lesquelles le contact fréquent est si précieux.

Et puis, nous avons toutes suivi avec un intérêt ardent les débats dans les Commissions de la Société des Nations sur les questions d'intérêt féministe ou féminin qui nous touchent de si près; et nous avons toutes assisté, le cœur battant d'émotion, aux grandes séances historiques de l'Assemblée plénière... Peut-on dire après cela que notre « saison féministe » de 1935 a été une « morte saison » ? ...

E. Gb.

Les femmes et les Commissions officielles

Nous sommes heureuses d'enregistrer deux nouvelles nominations féminines par le Conseil d'Etat du canton de Genève à des postes intéressants dans une Commission officielle: M^{lle} Anne-Marie Jost, couturière et M^{lle} Suzanne Bremner, comptable, la première présentée par le Groupe des femmes socialistes, et la seconde par le Comité de l'Association pour le Suffrage, ayant été appelées à faire partie de la Commission de recours contre les décisions des Services de chômage. Ce sont là certes des questions qui touchent si directement les intérêts de tant de femmes (refus ou suppressions d'allocations, cas spéciaux à examiner, etc.) que la place des femmes était toute marquée dans cette Commission. Un petit succès féministe de plus à enregistrer.

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés.

abyssine soit seulement préoccupée d'intérêts matériels: la meilleure preuve du contraire se trouve dans les mariages conclus entre Européens et Abyssiniennes, qui donnent de beaux exemples de fidélité et d'estime réciproques.

...Rappels encore que dans les temps modernes, plusieurs femmes abyssines ont gravi les marches du trône et porté le titre d'impératrice faisant preuve de grandes capacités dans ces fonctions. D'autres femmes ont également régné dans les Etats soumis au « roi des rois », c'est-à-dire au négus. Somme toute l'Abyssinie est un pays de contrastes, mais où l'on peut prévoir que l'émancipation de la femme ne rencontrera pas que des obstacles.

Les ménagères en deuil

Sous ce titre, M. Ed. Privat évoque dans le *Coopérateur* la personnalité d'Honora Enfield, dont nous annonçons plus haut le décès.

Les ménagères du monde entier, celles en tous cas qui font partie de sociétés coopératives, sont en deuil de leur inspiratrice et de leur dévouée leader. Beaucoup d'entre elles n'ont jamais rencontré Honora Enfield, qui vient de mourir à Paris. Même celles qui ont pu l'apercevoir dans une assemblée ont ignoré son nom, car elle était la modestie même.

Aujourd'hui qu'elle n'est plus à son poste, on s'aperçoit du vide immense qu'elle nous laisse. Cette Anglaise douce et fine avait organisé la Guide internationale des coopératives et lui consacrait sa vie. Avec une patience plus forte que la plus rude énergie, elle réunissait les fils de l'immenso toile qu'elle tissait inlassablement tout autour de l'univers.

IN MEMORIAM

Miss Honora Enfield

(1882 - 1935)

C'est avec beaucoup de regrets que nous avons appris le décès de Miss Honora Enfield, secrétaire générale de la Ligue Internationale des Coopératrices, survenu dans le courant de l'été, alors qu'aucun de nos Comités internationaux ne fonctionnait dans cette période de vacances, il n'a pas été possible de rendre plus vite à sa mémoire l'hommage qui lui était dû.

Surtout connue en Angleterre, où elle avait été bien des années durant l'âme du mouvement coopératif féminin, Honora Enfield avait cependant marqué sa place dans les milieux féminins internationaux par la profondeur de ses convictions dans la valeur de l'entraide mutuelle, par son amour de la paix entre les peuples, et par son dévouement sans réserve aux idées qui lui étaient chères. Elle était venue entre autres à Genève au mois de février 1932, lors de la gigantesque présentation des pétitions à la Conférence Internationale du Désarmement, et toutes celles qui l'avaient approchée à ce moment-là gardent un souvenir très vif de sa ferveur et de sa persévérance. Mais la perte est surtout grande pour le mouvement coopératif international féminin, auquel nous tenons à dire ici toute notre sympathie pour le deuil qui se creuse ainsi dans les rangs de ces femmes de bonne volonté, dont les mains se joignent à travers le monde.

M. F.

Les Congrès de l'été

VI^e Congrès International d'Organisation Scientifique du Travail.

C'est à Londres, dans le « Central Hall », à deux pas de Westminster Abbey, que s'est réuni, du 15 au 20 juillet dernier, le VI^e Congrès international d'organisation scientifique du travail.

Comme les deux précédents, tenus à Paris et à Amsterdam, il comprenait une section d'économie ménagère qui fut parmi les plus suivies. 39 rapports, émanant d'une douzaine de pays, avaient été répartis en quatre groupes, de façon à faire converger les discussions des séances techniques autour d'un sujet central:

- a) Le *planning* dans l'organisation ménagère, en vue d'assurer la meilleure alimentation avec un minimum de dépenses en argent, en temps et en travail.
- b) Le développement de l'organisation ménagère dans les régions agricoles.
- c) La technique de l'organisation ménagère.
- d) L'influence de l'action des services extérieurs sur la rationalisation du travail ménager.

Nous ne pouvons songer à donner ici, faute de place, un véritable compte-rendu des délibérations qui touchèrent à presque tous les aspects du problème de l'organisation ménagère, mais nous aimerions cependant noter quelques-unes des conclusions qui se sont imposées à nous pendant que des délégués venus des cinq continents se succédaient à la tribune.

Partout, dans les pays de vieille culture comme dans les pays neufs (Australie, Palestine, etc.), dans les pays démocratiques comme dans les pays à dictature, une nouvelle « conscience



Glané dans la presse...

Les femmes en Abyssinie

D'un article du Bund, sous la signature Dr. G. Ks., nous traduisons les extraits suivants, que l'actualité rend d'un vif intérêt pour nos lecteurs :

...Le travail ménager est essentiellement réservé aux femmes, qui ne doivent, d'après une antique tradition, ni traire les vaches, ni tuer aucun animal. Elles sont chargées en revanche de mouler le blé, au moyen de grosses pierres plates sur laquelle elles frottent une autre pierre du poids de 4 à 5 kilos, et d'approvisionner le ménage d'eau, les puits et sources fussent-ils à plusieurs kilomètres. Elles travaillent aux champs, filent la laine, ramassent du bois, et ne sont autorisées qu'à remplir les fonctions les plus humbles dans les services religieux.

Dès l'âge de 12 ans, les petites filles sont considérées comme adultes aussi bien quant à l'âge de mariage qu'au point de vue du travail à accomplir. Et dans les familles modestes, le travail qui incombe à la femme est très dur, et rien à cet égard ne la distingue d'une esclave. La situation est bien différente pour les femmes des milieux aristocratiques, qui ont des domestiques et des

esclaves pour les servir. Mais leur activité est d'ordre tout intérieur: et elles ne s'aventurent guère dans les rues que voilées, accompagnées d'un serviteur, et uniquement pour aller à l'église ou pour rendre visite à des membres de leur famille.

...Même dans ces familles-là, les fillettes se marient très jeunes, mais dans des conditions très favorables aux femmes. Par exemple, non seulement le fiancé est redevable à ses beaux-parents d'une somme à déterminer (ceci nous semble, au contraire, constituer un *achat* de la femme par son mari, et donc être très peu favorable à la femme: *Réd.*), mais encore il remet à sa femme de nombreux présents (vêtements, lingerie, bêtes de somme, esclaves, etc.), qui, même en cas de séparation, restent la propriété de la femme. Il est assez curieux que, dans ces conditions, la séparation soit fréquente, puisqu'elle désavantage le mari. Les femmes abyssines sont d'ailleurs extrêmement avisées et douées d'un sens juridique très subtil: « Jamais, écrit une femme médecin européenne, qui a longtemps habité Addis-Abeba, je n'ai entendu dire qu'une femme abyssine ait eu recours à un avocat, lors des nombreux procès qu'elles entreprennent toutes, aussi bien pour des questions politiques qu'en cas de séparation et d'administration de fortune. »

On raconte que, lorsqu'il y a quelques années, une femme abyssine fut à la tête d'une conspiration contre la vie d'un prince régent, elle se défendit elle-même avec tant d'habileté et d'éloquence devant le tribunal qu'il avait d'abord condamné à mort que celui-ci finit par commuer sa sentence en emprisonnement dans un couvent. Que l'on ne croie pas cependant que la femme

Marie Laurencin, chevalier de la Légion d'honneur

Du portrait de la grande artiste par M. P. Bousquet dans les *Nouvelles Littéraires*, nous détachons les fragments suivants :